

Comité CNAV

Le comité de la CNAV s'est réuni le 15 janvier dernier pour traiter des dossiers et des consultations en cours. Ci-dessous, vous trouvez une partie des points principaux développés :

CPNE

La CNAV a pris position concernant la création du Centre Professionnel Neuchâtelois (CPNE). Ce futur établissement multisite organisé à l'échelon cantonal par la réunion des centres professionnels devrait permettre une centralisation de la gestion administrative, la gestion informatique et l'accompagnement des élèves pour n'en citer que quelques un. Le CPNE sera regroupé en pôle de différentes tailles et lieux. En ce qui concerne l'École de Métiers de la Terre et de la Nature, cette dernière constituera un des sept pôles et restera située à Cernier. L'EMTN étant déjà rattachée au CPLN, les changements seront minimes dans l'organisation de la filière agricole. Nous estimons qu'il s'agit d'une bonne opportunité de pouvoir clarifier les différentes filières de la formation professionnelle au sein d'un seul centre tout en permettant de conserver des pôles de compétences pour certaines filières. La mise en œuvre du CPNE permettra des économies d'échelle dans le secteur de l'administratif et dans la gestion globale qui devraient à terme offrir un soutien pour l'accompagnement de projets de formation et le soutien des échanges internationaux. Le comité de la CNAV ainsi que la commission de conseil et formation agricole soutiennent ce projet qui devra être prochainement validé par le Grand Conseil.

Accord de libre-échange (AELE) avec l'Indonésie

Le 7 mars prochain, le peuple se prononcera sur l'AELE avec l'Indonésie. Le débat en vue de la votation sera focalisé sur la question de l'huile de palme qui représente 1% des importations suisses. Au sein du parlement fédéral, les représentants des paysans ont travaillé pour qu'un tel accord ne nuise pas à l'agriculture suisse d'une part mais que l'accord intègre un standard de durabilité d'autre part. Conscient que cet accord ne va pas sauver la forêt pluviale en Indonésie, la clause de pouvoir importer de l'huile de

palme certifiée, livrée avec un certificat d'origine dans des conteneurs de 22 tonnes est une mesure responsable.

Concernant les matières premières qui pourraient entrer facilement en Suisse, la concession pour l'huile de palme a été accordé que pour des quantités limitées. Les droits de douane n'ont pas été abolis d'une part et le contingent pour l'huile de palme de 1'250 tonnes reste modeste d'autre part. Pour rappel, la Suisse importe par année 24'272 tonnes d'huile de palme. Ces dernières années, le bien-fait de l'huile de colza riche en oméga 3 couplé à la mise en œuvre du Swissness, a permis de doubler les droits de production auprès des agriculteurs. Actuellement et selon les aléas climatiques la demande intérieure dépasse l'offre. Les opposants sont bien conscients de cela, cependant l'argumentaire "Stop huile de palme" est trompeur et mensongé et ne va pas empêcher l'entrée sur le territoire suisse d'huile de palme d'Indonésie. Ils omettent que grâce à cet accord la Suisse a pu introduire la question de durabilité permettant d'améliorer la situation de la production en Indonésie. Sans accord, l'huile de palme d'Indonésie continuera de venir en Suisse sans certification.

Compte tenu de l'argumentaire, le comité de la CNAV appelle à voter et faire voter le OUI à l'accord de l'AELE avec l'Indonésie.

Initiative anti-phytos

Le comité de la CNAV a validé le concept concernant la votation du 13 juin 2021 sur la question des deux initiatives anti-phytos. Le matériel de campagne ainsi que les bâches, affiches et flyers sont en cours de commande. Nous vous communiquerons le concept global une fois que le matériel sera en notre possession.

CNAV - Yann Huguelit

2x NON
aux initiatives
phytos extrêmes

Aux membres de Bio Neuchâtel,

Au vu des restrictions imposées par le Conseil Fédéral jusqu'à fin février et comme il n'est pas certain que des rassemblements plus importants soient possibles après cette date, le comité de Bio Neuchâtel a décidé de mener l'Assemblée générale 2021 sur papier.

Ainsi, vous recevrez fin-février ou début mars un courrier dans lequel se trouveront quelques documents et un bulletin de vote avec plusieurs questions à retourner à la CNAV, afin de valider la marche des affaires courantes : PV AG 2020, comptes, etc.

En espérant que les restrictions seront levées plus tard dans l'année, le comité a prévu une Assemblée extraordinaire plus détendue afin d'accueillir comme il se doit les nouveaux membres, de vous parler des projets 2020 et 2021 et de vous donner d'autres informations importantes pour cette année.

En espérant que la participation à cette assemblée générale sur papier soit la plus importante possible, tout le comité de Bio Neuchâtel vous transmet ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et espère vous revoir bientôt en chair et en os.

Bio Neuchâtel – Denis Sauthier



Assemblée générale FNIB

Suite à la situation sanitaire actuelle, le comité de la FNIB a décidé d'organiser l'assemblée générale qui a toujours lieu début février par écrit. Les présidents de syndicats recevront prochainement un courrier avec de plus amples informations et pourront transmettre ces informations à leurs membres. Les distinctions seront distribuées par le comité durant le mois de février.

Concours de printemps des jeunes taureaux

La Fédération du Jura bernois organise le concours de printemps des jeunes taureaux le 10 mars 2021 à Tavannes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 février 2021.

Inscriptions via RedOnline et pour plus d'informations : CAJB ☎ 032 481 51 10

Cours NE - Actualisation vache allaitante : **journée régionale d'hiver**

Bien que la garde de vaches allaitantes nécessite une constante mise à jour des pratiques d'élevage et un suivi attentif des marchés pour atteindre un revenu intéressant, les organisateurs de cette traditionnelle journée ont décidé d'annuler ce cours au vu de la situation sanitaire actuelle.

En attendant de vous revoir, nous vous souhaitons un merveilleux hiver. Prenez soin de vous !

CNAV – Emilie Fragnière



SAGR

Avis officiel : Demande de paiements directs 2021

Le recensement des paiements directs s'effectue exclusivement par le portail Internet www.agate.ch. L'office des paiements directs a envoyé une information en janvier 2021 aux exploitants agricoles inscrits en 2020. Les nouveaux exploitants qui n'avaient pas d'accès à AGATE ont reçu leur code d'accès courant janvier par courrier directement de la Confédération.

Les nouveaux exploitants pas encore annoncés ou ceux qui n'auraient pas reçu d'accès à www.agate.ch sont priés de s'adresser à l'office des paiements directs (☎ 032 889 37 00).

Les recensements électroniques via www.agate.ch doivent être validés jusqu'au **15 mars 2021** au plus tard. Les recensements tardifs seront sanctionnés par une réduction ou un refus des contributions.

L'adresse www.agate.ch permet aux agriculteurs d'accéder à tous les sites utiles pour recenser ou consulter les données agricoles (Acorda, BDTA, Hoduflu, etc.) à partir d'un portail unique et avec un seul identifiant.

Les exploitants ne possédant pas d'ordinateur ou rencontrant des problèmes techniques (débit insuffisant, problème de connexion, etc.), ont la possibilité de mandater le secteur conseil de la CNAV qui se tient à disposition pour le recensement.

Veillez prendre rendez-vous dans les meilleurs délais (☎ 032 889 36 30) !

Depuis 2020, les exploitants ont l'obligation de compléter l'auto déclaration du questionnaire sur la protection des eaux en agriculture pour valider leur demande de contributions dans Acorda.

Informations sur : www.ne.ch/recensement

Salaire minimal 2021

Le montant du salaire minimum est adapté chaque année à l'évolution de l'IPC (art. 32d al. 2 LEmp). Pour 2021, le salaire minimum dans l'agriculture est de CHF 3'688.- par mois et le salaire horaire de CHF 16.92, auquel il faut ajouter les jours fériés 2.36% et les vacances 8.33%. Notre outil de calcul des salaires a été mis à jour, également avec les nouveaux taux de déduction (1^{er} et 2^{ème} piliers).

Le taux de déduction de l'AVS/AI/APG a été augmenté à 10.6%. La déduction à effectuer sur le salaire de vos employés sera désormais de 5.3%.

De nouveaux contrats de travail sont à disposition suite à la modification du Contrat Type de travail agricole de notre canton. La modification de l'arrêté est également disponible sur notre site internet via le lien suivant : <https://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>.

Chiffres clés

Dès le 1^{er} janvier 2021, tous les chiffres clés ont été modifiés en fonction de l'augmentation des rentes de vieillesse comme suit :

1er pilier AVS/AI

Rente AVS minimale : CHF 14'340.- / an

Rente AVS maximale : CHF 28'680.- / an

2ème pilier LPP

Seuil d'entrée : CHF 21'510.- / an

Déduction maximale de coordination : CHF 25'095.- / an

Salaire minimum assuré : CHF 3'585.- / an

3ème pilier A

Montant déductible max : CHF 6'883.- / an si détenteur/trice d'un 2ème pilier

Montant déductible max : CHF 34'416.- / an sans 2ème pilier

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener, ☎ 032 889 36 50

agrisano

Avec nous, vous évitez les lacunes: **compétent et bien conseillé!**

Pour l'agriculture!
Toutes les assurances à portée de main.

Votre service de conseil:

CNAV assurances
2053 Cernier
www.cnav.ch

cnav
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Salade Lollo rouge | © Agrisano



Contrôles hivernaux

Les contrôles vétérinaires de base, SST/SRPA et labels (IPS, AQ, AOP Gruyère, FSFM) débiteront au mois de février. **Nous soulignons le fait qu'une partie importante des contrôles doit être effectuée de manière non-annoncée.** Bien que cela ne soit pas forcément aisé ni pour les personnes contrôlées, ni pour les contrôleurs, c'est une exigence de l'OFAG et de nos mandats Labels que nous devons respecter.

Nous rappelons que les assistants officiels feront les contrôles vétérinaires de base également dans les exploitations biologiques, cela sur mandat du SCAV et sans facture pour les personnes concernées.

Suite à ce contrôle vétérinaire de base, les défauts mineurs seront corrigés sur engagement, par signature de l'exploitant, sans une nouvelle visite. Par contre, en cas de non-conformités importantes, les inspecteurs spécialisés du SCAV feront ensuite des contrôles de suivi non-annoncés. Merci à tous de réserver un bon accueil aux contrôleurs.

Dossier PER

Les dossiers PER finalisés avec la CNAV seront automatiquement transmis par E-mail aux exploitants avec copie à l'ANAPI. Merci de ne pas oublier de l'imprimer et de le signer en prévision d'un éventuel contrôle sur votre exploitation. Pour les autres, nous rappelons que le délai de renvoi du **dossier PER** est fixé au **31 mars 2021** (ANAPI, Aurore 4, 2053 Cernier). Pour plus de détails veuillez-vous référer au "Calendrier 2021" dans le présent bulletin et également sur le site internet (www.cnav.ch / Partenaires / ANAPI).

Calendrier 2021 – Informations importantes

Voici ci-dessous le tableau récapitulatif des échéances pour 2021, établi en collaboration entre le SAGR, la CNAV et l'ANAPI.

Pour le début de la nouvelle année PER, nous vous recommandons de commander un nouveau carnet des champs et/ou des prés. Ces documents sont disponibles au secrétariat de la CNAV.

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2021

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2020 31.08.2020	Pré-Inscriptions PER, BIO, Extensio, SST, SRPA, PLVH, pendillard, techniques culturales préservant le sol, réduction phytosanitaire (inscription au programme)	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
21.01 au 15.03.2021 15.03.2021	Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A, y compris géodonnées) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
21.01 au 31.03.2021 31.03.2021	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif) Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2021(+ PLVH si inscrit)	Fiches 1, 2, 3 2021 Suisse-Bilanz bouclé 2020 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2020 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2021 il s'agit de fournir le bilan prévisionnel 2021 Documents à envoyer à l' ANAPI
15 au 30.04.2021	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
01 au 31.08.2021	Inscriptions des programmes pour les contributions 2021	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hoduflu / pendillard / techniques culturales préservant le sol, réduction phytosanitaire (notification des parcelles)	Agate (menu Acorda)

JAB

CH-2053 Cernier

P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Neuchâtel Non Filtré

OFFRE SPECIALE

Commandez votre
Non Filtré sans plus attendre
sur le site

www.neuchatelonfiltre.ch



SWISS WINE | SANS HÉSITER
NEUCHÂTEL

Suisse. Naturellement.



A déguster avec modération